

Formation pédagogique et formateurs IMD

Réservé aux sonneurs de 2^e cycle IMD (ou hors cursus, 5^e catégorie FITF et plus)

Bienvenue au sein de la formation pédagogique IMD et de son développement du statut de franchisé. Celle-ci se décompose en trois échelons : **Bronze, Argent et Or**

Cette formation vous proposera une fois par trimestre, une inspection pédagogique (un cours et une synthèse des cours donnés de manière autonome par le professeur en formation), en physique avec le directeur ou un professeur titulaire de l'IMD. Dans le cadre d'un suivi régulier, de la validation des compétences pédagogiques requises et surtout dans le souci permanent de votre progression, une synthèse écrite vous sera faite par l'encadrement de l'IMD, en réponse aux comptes rendus hebdomadaires que vous aurez préalablement envoyé.

Chaque professeur devient un représentant de l'IMD et pourra, sous l'aval et le contrôle du directeur de l'IMD, utiliser son label IMD  pour son école dans le cadre d'une franchise. À tout moment, ce label peut être retiré par le directeur, si les conditions de qualité de ligne pédagogique ne sont plus respectées ou si le professeur porte préjudice à l'IMD (image, relations publiques, partenaires...). Un contrat juridique rédigé par l'IMD et signé par les deux parties, déterminera les conditions de ladite franchise. Les élèves, que vous gèrerez de manière autonome en tant que franchisé, seront automatiquement référencés administrativement à l'IMD, conjointement à votre structure d'enseignement.

En tant qu'école privée, l'IMD décernera un diplôme d'échelon IMD (Bronze, Argent et Or) sanctionnés lors d'un examen de validation de compétences, noté et validé par le directeur de l'IMD et un jury compétent.

Votre formation et votre suivi pédagogique sont **GRATUITS**. Les frais de votre soutien pédagogique d'entreprise seront pris en charge par l'adhésion à la franchise IMD. Les professeurs en formation et les professeurs titulaires gèrent de manière autonome leur rémunération avec leurs élèves. Un plan de rémunération sera proposé à titre indicatif par l'IMD dans les conditions rédigées ci-dessous, mais ne sera pas imposé aux professeurs franchisés.

Toute rémunération ou demande de participation aux frais de vos cours devront faire l'objet d'une déclaration (statut d'auto-entreprise, fiche impôts sur les revenus complémentaires, URSAFF, association...).

Lors des inspections pédagogiques physiques, vos élèves profiteront d'un cours avec le directeur de l'IMD ou l'un de nos professeurs titulaires.

Conditions :

Franchise échelon Bronze :

Professeur « assistant »

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'au Brevet du Sonneur
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Donner au minimum une vingtaine de cours individuels et/ou collectifs dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD sur une année pour parfaire sa formation (environ deux fois par mois)
- Adhésion Franchise IMD 1.000 €

Franchise échelon Argent :

Professeur « titulaire »

- Capacité à s'occuper du niveau débutant jusqu'à 3^e catégorie
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Devoir gérer une classe annexe de l'IMD dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD avec des cours hebdomadaires (individuels et collectifs)
- Adhésion Franchise IMD 2.000 €

Franchise échelon Or :

Professeur « titulaire de classe exceptionnelle »

- Capacité à s'occuper des élèves tous niveaux
- Si élèves IMD, - 10% sur sa cotisation personnelle de cours IMD
- Devoir gérer une classe annexe de l'IMD dans une salle vous appartenant ou dans une des salles annexes de l'IMD avec des cours hebdomadaires (individuels et collectifs)
- Adhésion Franchise IMD 3.000 €

Tarifs* à la séance d'un élève cours franchisé IMD :

Séance physique : individuelle 50 min, collective (maxi. 5 élèves) 2H

Séance visio : individuelle 30 min

Avec professeur assistant, échelon **Bronze :**



Tarif* à la séance individuelle adulte : 15 €

Tarif* à la séance scolaire et étudiant : 10 €

Tarif* à la séance collective : 10 €

Tarif* à la séance visio : 10 €

Avec professeur titulaire, échelon **Argent :**



Tarif* à la séance individuelle adulte : 25 €

Tarif* à la séance scolaire et étudiant : 15 €

Tarif* à la séance collective : 20 €

Tarif* à la séance visio : 15 €

Avec professeur de classe exceptionnelle, échelon **Or :**



Tarif* à la séance individuelle adulte : 40 €

Tarif* à la séance scolaire et étudiant : 20 €

Tarif* à la séance collective : 30 €

Tarif* à la séance visio : 20 €

*Tarifs proposés à discrétion